



FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE

Discours de Bruno DUPONT

62^{ème} Congrès

Nancy le 30 janvier 2008

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Amis,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Ministre, pour votre présence. Je sais votre emploi du temps chargé. Vous êtes attendu ce soir à Kiev, un peu plus à l'Est qu'ici. Mais vous savez l'importance de la production et de la consommation de fruits, vous ne pouviez donc négliger le Congrès annuel des représentants des producteurs.

Je veux également remercier l'ensemble des élus, présents ici ou non, qui défendent notre secteur et nos productions tout au long de leurs mandats. Je tiens particulièrement à saluer leur implication dans l'accueil de ce Congrès, implication qui contribue à son succès.

Ce Congrès est une première à plus d'un titre, tout d'abord c'est votre premier Congrès des producteurs de fruits, Monsieur le Ministre, c'est aussi mon premier en tant que Président de la FNPF. De plus, c'est le premier Congrès de la FNPF régional, premier dans l'Est de la France.

Enfin, je veux tout particulièrement rendre hommage au travail de l'équipe professionnelle - Etienne CLAUDEL, Luc BARBIER, Marie-France MILLARD, Christophe DUPIC, Vincent FESMAT, Jacky LEGRAND, Pierre MAUCOURT et leurs collègues - et de l'équipe administrative - Annabelle, Corinne et les animateurs des FDSEA - qui depuis de nombreux mois, préparent l'événement et ont tout mis en œuvre pour que ce soit un grand moment de la vie de notre fédération. Et je ne veux surtout pas oublier toute l'équipe administrative de la FNPF.

Monsieur le Ministre, les sujets de préoccupation des producteurs de fruits ne manquent pas. Je pourrais sans difficulté m'inspirer d'Attali et ébaucher une liste de leurs attentes. Je laisserai le soin à vos collaborateurs de se plonger dans les derniers rapports d'orientation de la FNPF. Leurs sujets ponctuent toujours les débats des Congrès. Ce qui prouve que l'urgence est de mise. Je tiens à vous rassurer, il ne s'agira pas de réclamer des montagnes d'argent à l'État. Les années de disette sont arrivées, le chef de l'État ne s'en cache plus, les caisses sont vides ! Alors plutôt que

cela nous demandons de l'action, des cadres clairs et solides, un soutien politique au niveau national, communautaire et international.

[2007, encore une campagne ratée pour l'utilisation du seul outil législatif français de gestion de crise]

[Outils de gestion de crise nationaux]

Je ne peux commencer sans rappeler les événements qui ont ponctué l'année 2007, pour les producteurs de fruits ! Alors qu'en ces temps d'effervescences électorales les promesses fleurissaient de même que nos vergers, que l'espoir d'une bonne campagne se voulait inébranlable, les réalités du marché nous ont rattrapés. Le plus dur est arrivé en plein mois de juillet. La pêche-nectarine voyait ses cours s'effondrer et malgré les alertes de la FNPF auprès des partenaires de la filière et de l'interprofession, rien n'y fit. Il n'y avait plus qu'une seule carte dans notre manche. Alors, pendant que certains s'apprêtaient à célébrer la Fête Nationale, nous demandions la mise en œuvre du seul outil législatif encore à tester en cas de crise : le coefficient multiplicateur. Sur ce coup de poker, je me dois de vous remercier, Monsieur le Ministre, vous avez compris notre désarroi et avez eu le courage de signer l'arrêté permettant la mise en place de ce coefficient. Il n'en fut malheureusement pas de même de votre collègue du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Tout comme votre prédécesseur, elle a refusé sa mise en place. Alors aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je m'interroge sérieusement. Devons-nous en conclure que cet outil est mort et enterré ? Si les décideurs politiques considèrent cet outil comme inapplicable, s'ils n'envisagent jamais de le déclencher, alors je vous invite, Monsieur le Ministre, à prendre la responsabilité de simplifier notre législation et à toiletter en ce sens la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Mais en retour, développez les moyens nous permettant de prévenir et gérer les crises efficacement ! Bien sûr, de notre côté, nous préférierions ne jamais avoir à utiliser un outil de crise tel que celui-ci. Mais sur quoi pouvons-nous compter lorsque le dialogue ne donne rien ? Sur ce point, nous attendons une réponse de votre part.

Les producteurs, de pêches et de nectarines en particulier, vous en seront reconnaissants. Ceux de mirabelles, nombreux ici, le seront aussi. Les aléas climatiques et la concurrence voisine leur ont fait vivre un été 2007 désastreux. Aucun moyen n'ayant permis d'intervenir en temps et en heure pour éviter cette situation, je vous demande de traiter avec la plus grande bienveillance leurs sollicitations pour permettre à ce fleuron local d'aborder la campagne 2008 le plus sereinement possible.

[Outils de gestion de crise communautaires]

La réforme de l'OCM Fruits et Légumes, entrée en application en ce tout début d'année, introduit un nouvel outil de gestion des crises. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, réserver cet instrument aux seuls producteurs adhérant à l'organisation économique est une aberration. Tous doivent pouvoir l'actionner pour une réelle efficacité et tous doivent y contribuer financièrement. Il est inconcevable de penser que certains producteurs pourraient bénéficier des effets induits sans avoir déboursé un seul centime. De plus, ces mesures doivent être efficaces, on nous parle aujourd'hui de récolte en vert, de non-récolte. Quel producteur accepterait aujourd'hui, même indemnisé, de laisser sa récolte sur l'arbre au risque de mettre en péril son verger ou la récolte de l'année suivante ? Ce type d'intervention est rarement sans conséquence, il est en tout état de cause inadapté à bien des productions arboricoles. Les mesures de gestion de crise doivent être plus ambitieuses et activables rapidement, la clé du succès réside dans la réactivité. Elles doivent être complétées par de vrais moyens d'anticipation et de prévention des situations de crise. En premier lieu doivent figurer la connaissance des marchés et celle de l'offre. La FNPF les a souvent

réclamées. Je n'en reparlerai pas. En second lieu se trouve la promotion. Celle-ci doit être considérée comme une mesure de prévention des situations de crise. Enfin, figure une meilleure organisation de la filière, j'y viendrai plus tard. Quoi qu'il en soit, les mesures de gestion de crise doivent être accessibles et opérationnelles au plus vite. Les OP doivent pouvoir les inscrire dans leur programme opérationnel, nouvellement déposé ou en cours. Je compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour obtenir cette précision de Bruxelles.

[Un signe fort vers la structuration de la filière, à préciser clairement et concrétiser rapidement]

[Renforcer l'organisation économique de la filière]

J'évoquais à l'instant l'organisation de la filière, outil indispensable au renforcement économique des producteurs face à un aval de plus en plus concentré. La FNPF soutient totalement cette orientation, vous le savez. Elle la défend depuis de nombreuses années. Parmi les nombreux et récents exemples que je pourrais vous citer, je n'en retiendrai que deux :

- Tout d'abord le long travail réalisé en 2005 et 2006 avec la FNSEA sur la structuration de la première mise en marché. Il en a découlé notamment une adhésion totale au projet stratégique de l'interprofession des Fruits et Légumes frais, Interfel, visant à la mise en place de Commissions de première mise en marché ;
- Ensuite, au cours de l'année 2007, nous avons joint le geste à la parole et concrétisé le projet en nous rapprochant des acteurs de la première mise en marché, que ce soit au cours de l'été 2007 suite aux difficultés de la pêche-nectarine, ou en fin d'année en réunissant les principaux opérateurs du secteur de la pomme.

Mieux organiser la filière, renforcer le pouvoir économique des producteurs telle est la volonté de la FNPF. Cependant, vous le savez, des outils communautaires manquent ou peut-être plutôt, manquaient. De plus, l'application française de l'OCM, dans sa forme institutionnelle actuelle, n'a pas été efficace. Le taux de producteurs adhérant à l'organisation économique a bien du mal à dépasser les 50 %. Les résultats économiques de ces producteurs ne sont pas vraiment meilleurs que ceux de leurs voisins dits inorganisés. De nouvelles règles devaient être rapidement définies. L'OCM Fruits et Légumes réformée et les annonces de votre Ministère, le 20 décembre dernier, ont redonné espoir à tous. J'en veux pour preuve l'adhésion d'une grande majorité des familles professionnelles de la filière à ce projet. Des éléments demandent cependant à être précisés car les messages ne sont pas clairs, les producteurs nous interrogent tous les jours. Nous sommes parfois embarrassés pour y répondre.

- La première question tient à l'application de l'OCM. Des précisions demandent à être vite apportées concernant les AOP (Associations d'Organisations de Producteurs) en particulier sur leurs missions et leurs pouvoirs. Vous le savez, pour gérer un marché, il faut pouvoir échanger, communiquer, élaborer une stratégie, en un mot se concerter. Or c'est bien ici que se situe la faille. La concertation n'a jamais été autorisée sur l'élément majeur qu'est le prix. Les règles de concurrence l'interdisaient ! Comment alors pouvoir réguler un marché, permettre aux producteurs de défendre le prix de leurs produits et leur revenu. Nous le disons souvent, les agriculteurs sont les seuls maillons de la filière des Fruits et Légumes à avoir le droit de vendre à perte. Monsieur le Ministre, les AOP semblent permettre la concertation, je dis bien « semblent » car les avis divergent sur l'interprétation des textes communautaires. Il est urgent d'apporter un éclairage précis sur ce point mais aussi sur le cadre juridique entourant la constitution de ces AOP. La FNPF est prête à inciter les producteurs à constituer ces nouvelles AOP à la condition que le cadre soit sûr.
- La seconde question tient précisément aux annonces du 20 décembre dernier. Restructurer la gouvernance de la filière Fruits et Légumes pour plus d'efficacité, mettre en place des politiques

produits nationales, des Sections Interprofessionnelles de Première Mise en Marché, nous y adhérons totalement. Cependant, l'urgence est de mise et les producteurs ne peuvent attendre une année pleine la concrétisation de ce projet. D'après vos services, la motivation de la réforme de la gouvernance tenait dans la recherche d'efficacité mais aussi le respect de la réglementation communautaire inscrite dans la nouvelle OCM Fruits et Légumes. Certes, mais comment peut-on aujourd'hui expliquer, fin janvier 2008, qu'il va falloir attendre un an pour décliner au niveau national une réglementation entrée en application au 1er janvier ? Comment laisser croire que le Code Rural prévaut sur la Réglementation communautaire et que toute modification prend du temps ? Je me suis engagé au nom de la FNPF à participer à l'écriture des détails de cette nouvelle gouvernance avant le 31 mars 2008. Les producteurs de fruits vous demandent de leur donner un calendrier et des éléments concrets d'application dès aujourd'hui. Pour faire simple, je vous invite à appliquer la proposition 236 de la Commission Attali, celle qui vise à publier les textes d'application en même temps que les lois ! Cela vous aurait évité d'avoir à répondre aux questions suivantes : Qu'en sera-t-il en 2008 des obligations d'adhésion aux Comités économiques dans leur forme actuelle ? Qu'en sera-t-il en 2008 de l'extension des règles ? Qu'en sera-t-il en 2008 du financement des actions de promotion et d'expérimentation ? Qu'en sera-t-il en 2008 de la levée de CVO ? Nous ne pouvons nous permettre de conserver un flou dommageable à la construction d'un schéma qui pourrait être opérationnel pour certains produits cette année. La FNPF et les producteurs ne veulent pas revivre une crise cet été. En est-il de même pour vous ? Toutes les clés doivent être données aux producteurs pour faire le choix d'une nouvelle organisation minimisant les risques de crise au cours de l'été 2008.

La région qui nous accueille aujourd'hui est précurseur. Elle a fait évoluer son Comité économique Estifel en « Maison des Légumes et des Fruits », et surtout elle a décrété que l'adhésion des OP à cette nouvelle structure ne pouvait se faire que sur la base du volontariat. Se faisant, elle s'engage sur une obligation de résultat et de satisfaction de ses adhérents au risque de ne plus avoir de cotisations, donc de raison d'exister. C'est cette voie que soutient la FNPF, vous l'aurez compris.

Cette initiative démontre aussi que le niveau régional n'est pas exclu dans la réflexion. Il ne peut cependant se concevoir qu'à l'initiative des producteurs et des OP. Une dernière question nous préoccupe dans ce nouveau schéma, celle de la place du syndicalisme spécialisé. Représentant l'ensemble des producteurs, il doit y trouver sa place. C'est pourquoi la FNPF demande à intégrer les structures produits de gouvernance au niveau national.

[Rationaliser les services connexes à la filière]

Tant qu'à évoquer la restructuration de la filière, il faut aussi envisager celle des structures qui en sont à son service : Viniflor, Interfel, Ctifl, INRA pour ne citer qu'eux. La création d'un grand office agricole est en cours de finalisation. Des économies d'échelle et une plus grande efficacité sont certainement possibles, cependant, nous tenons à rappeler notre attachement aux structures professionnelles et interprofessionnelles de la filière. Chacune a sa place même s'il faut chercher à les recentrer sur leurs missions premières.

La restructuration des services publics est sans doute nécessaire pour les finances de l'État. Cependant, si elle se traduit par une réduction des services, elle ne doit pas donner lieu à un appauvrissement du service, une diminution de l'accompagnement des producteurs nécessaires pour le développement de l'Agriculture, une perte de la prise en compte des spécificités de notre secteur. Demain, les nouvelles exigences réglementaires nécessiteront plus d'encadrement, de communication, de gestion. Abaisser le niveau de service aujourd'hui serait dangereux. Je pense en particulier aux Services de protection des végétaux et à leur Avertissement agricole permettant de prévenir le risque de développement de maladies dans les cultures.

[Construire un haut niveau de protection des outils de production]

[Gérer la question des phytosanitaires en bonne intelligence]

Ce point me fait naturellement penser à la question des produits phytosanitaires, au Grenelle de l'Environnement et à ses conséquences. Il me fait aussi penser à la colère des producteurs attaqués, critiqués, dévalorisés par la voix des médias. Dois-je vous rappeler que la FNPF adhère à la conclusion de Grenelle de la réduction de l'usage de ces produits. Le secteur a même pris une bonne longueur d'avance, avec la PFI par exemple. De plus, elle participe à tous les groupes de réflexion sur le sujet, au côté de la FNSEA. Elle interroge régulièrement le Ctifl pour trouver des méthodes alternatives ainsi que les firmes phytosanitaires pour trouver des produits très ciblés et non-rémanents. Cependant tout cela prend du temps, il faut être patient. Sur ce sujet, nous ne pouvons que vous rappeler que la suppression des produits phytosanitaires ne peut se concevoir que si des méthodes alternatives existent ou que si le consommateur est prêt à changer ses modes de consommation, j'y reviendrai. Cependant, une chose est sûre, nous avons besoin d'un accompagnement fort de notre institut technique pour accélérer ses recherches donc un soutien public consolidé à défaut d'être accru.

Il s'agit bien pour nous de contribuer à la construction d'un haut niveau de protection de nos outils de production, de les inscrire dans la durée et dans le respect de l'environnement.

[Un premier geste visible attendu]

C'est pour cette raison que je reviendrai sur un épisode de la fin de l'année 2007, celui de notre choix de ne pas signer la Charte sharka proposée par l'INRA. La lutte contre le développement de la sharka est une des priorités de la FNPF depuis que la maladie a pris possession des vergers de prunus français. Les demandes maintes fois répétées ont permis d'obtenir la mise en place d'interventions dans le cadre de la lutte comme de l'indemnisation. Mais les efforts publics sont restés insuffisants et inéquitables entre les zones touchées. Aujourd'hui, alors que seul l'arrachage (précoce) des arbres sharkés permet de lutter contre la maladie, il ne se pratique pas partout à cause d'un niveau d'indemnisation trop faible. Les recherches sur des variétés résistantes sont en cours. Elles mettront du temps à aboutir. En attendant, il faut stopper la progression de la maladie sur le terrain en procédant à un arrachage massif des arbres contaminés et indemniser correctement l'arrachage de ces arbres. Le montant financier que je vais vous donner sera le seul de mon discours. Le besoin s'élève à 5 millions d'euros pour une indemnisation à 12 000 euros par hectare. Qu'est-ce que cela ? Sans que nous en soyons informés, un projet de soutien particulier à la replantation suite à un arrachage d'arbres sharkés a été présenté au dernier Conseil de Direction Spécialisé Fruits et Légumes de Viniflor.

Vous conviendrez que la démarche est un peu cavalière. Elle l'est d'autant plus qu'aucun montant financier n'y figurait. Je suis sûr que vous y répondrez aujourd'hui. Nous attendons de vous un plan ambitieux, pas des mesurette car pendant ce temps, la contamination progresse.

L'apurement du passé permettra ensuite de s'atteler sereinement à la mise en place de la caisse de solidarité prévue dans la loi relative au développement des territoires ruraux. Ce mécanisme, cofinancé 1 pour 1 par l'État et les professionnels, devient urgent au regard de l'apparition de nouvelles attaques et du retour d'anciennes maladies comme le feu bactérien. Il contribuera à l'inscription dans la durée des exploitations fruitières françaises.

[Développer la demande par une autre communication auprès des consommateurs]

[Diffuser le savoir-faire]

Un autre élément contribuera à la durabilité des exploitations fruitières françaises, le développement de la demande. Pour ce faire, les producteurs ont aujourd'hui conscience qu'ils doivent franchir un nouveau pas, celui de la communication. Le Grenelle de l'Environnement fut

pour eux un vrai révélateur, celui de la prise de conscience de la méconnaissance par les consommateurs des techniques de production, des impératifs techniques, des contraintes et de l'incohérence de certaines demandes du consommateur. Les débats qui ont eu lieu cet après-midi témoignent aujourd'hui que nous sommes entrés dans l'ère du faire-savoir. Les nombreuses évolutions de la production arboricole, la prise en compte des demandes des consommateurs et de la question environnementale doivent être explicitées aux consommateurs.

Des propositions ont été formulées :

- La première consiste en la création d'un réseau de producteurs référents permettant de montrer la réalité de la production fruitière française. Un soutien public sur ce projet sera demandé, via le fonds de communication du Ministère de l'Agriculture ;
- La seconde vise à un rapprochement avec les associations de consommateurs.

[Mettre en évidence les externalités positives]

Les consommateurs sont contradictoires. Ils réclament des fruits sans aucun traitement, élaborés sans aucune incidence sur l'environnement. Autant dire des fruits qui pousseraient comme dans le jardin d'Adam et Ève. Or dans le même temps, ils achètent aussi des fruits hors-saison qui parcourent des milliers de kilomètres pour arriver dans leur assiette, induisant au passage des dégagements de CO2 importants. Cet après-midi, les producteurs de fruits ont décidé de donner les moyens à ces consommateurs de devenir de vrais consomm'acteurs. L'achat citoyen doit être permis en toute connaissance. Aussi, les producteurs de fruits ont-ils décidé d'expertiser la mise en place d'un éco-label sur leurs produits.

Cet identifiant tiendrait compte de plusieurs notions :

- La qualité du produit, bien sûr ;
- Mais aussi l'impact sur l'environnement, que ce soit par sa production, son transport ou sa conservation ; dans ce cadre le produit local serait mieux noté que le produit importé ;
- Ou encore l'impact sur le social ; le maintien de l'emploi dans le bassin de production doit être un critère ;
- Et enfin, la répartition des marges au sein de la filière.

En effet, ce dernier critère est aussi celui du juste retour aux producteurs, c'est-à-dire encore de la mise en place d'un commerce équitable en France. Les producteurs de fruits réunis ici se sont en effet interrogés sur la notion de commerce équitable et sa seule application aux produits importés. L'équité n'est pas de mise aujourd'hui pour les producteurs français, c'est pourquoi, Monsieur le Ministre, ils ont décidé de demander à intégrer la Commission nationale du commerce équitable. Ils comptent sur vous pour ce faire.

Concernant cet éco-label, une étude va débiter à la FNPF sur les attentes du consommateur en matière d'information. Les contours que pourrait revêtir cet identifiant seront ainsi appréciés. Un premier soutien public a été accordé pour cela, un complément sera sans doute nécessaire pour aller vite. En tout état de cause, il faudra lever les freins à la communication sur les bonnes pratiques agricoles, et reconnaître que les techniques mises en œuvre par les producteurs de fruits, je pense à la PFI, sont conformes à ce que l'on entend par agriculture durable.

Il faudra ensuite saisir, si elle se confirme, l'opportunité de l'interdiction de la publicité sur les chaînes publiques pour diffuser à la place des messages préventifs, des messages plaisir incitant à une consommation responsable en privilégiant les produits portant l'éco-label.

[Rendre accessible les fruits]

Tout dernier point, je dois encore une fois vous remercier, et remercier Jean-Pierre LEBRUN qui vous accompagne, pour votre engagement sur l'accessibilité des fruits et légumes. Ce sujet était un axe du Congrès 2007 de la FNPF. Nous avons été entendus. Vous savez que vous êtes ici dans une ville-pilote d'Interfel, une ville exemplaire dans le domaine de l'accessibilité. En effet, la commune a signé la Charte Fruits, Légumes et Société. Elle organise à ce titre dans toutes ses écoles primaires des opérations de distribution de fruits, dans la mesure du possible de fruits de saison et de proximité. La démarche que vous avez mise en place le 3 décembre dernier satisfait les producteurs de fruits français. Elle s'inscrit évidemment dans la lutte contre l'obésité et autres maladies directement liées à l'alimentation. Elle s'inscrit aussi dans le projet de construction d'une filière durable. Nos clients sont avant tout les consommateurs, sans eux, la filière n'existe plus.

A ce propos, j'ai une proposition à vous faire. Certaines associations de consommateurs réclament la disparition des présentoirs de confiserie situés près des caisses. Pas de souci pour moi, remplacez-les par des présentoirs de fruits, vendus à l'unité pour faciliter leur achat.

[Conclusion : saisir l'opportunité de la Présidence française de l'UE]

Je ne peux conclure mes propos sans évoquer l'avenir proche de la France et de l'Union européenne. Comme aime à le rappeler le Président de la République, la France présidera l'Union européenne à partir du 1er juillet 2008. Les producteurs de fruits comptent fortement sur cette présidence pour faire évoluer l'Union européenne vers plus d'équité :

- Dans l'application de la PAC, tout d'abord, je ne détaillerai pas l'épineuse question des DPU ;
- Au niveau social, ensuite, en particulier des charges et de l'accès à la main d'œuvre. Je vous rappellerai les chiffres de l'emploi engendré par la filière fruitière : 300 000 emplois permanents et saisonniers ;
- Au niveau des règles de concurrence comme je l'ai évoqué plus haut afin de permettre à tous de défendre son revenu ;
- Enfin, au niveau des pratiques de production intra-communautaire ou avec les pays-tiers. A ce propos, nous soutenons la volonté du Président de la République visant à « *renforcer les contrôles aux frontières de l'Union européenne pour s'assurer que les produits agricoles et agro-alimentaires importés sont au niveau de ceux produits en Europe* ».

Les chantiers sont nombreux. Vous vous êtes déjà attelé à certains. Le bilan de santé de la PAC sera l'occasion d'en ouvrir d'autres. Nous attendons des réponses et des éléments concrets pour inscrire la production fruitière dans la durée, en répondant aussi à toutes les attentes des consommateurs citoyens. Les orientations françaises pour le bilan de santé de la PAC, la réaffirmation de la préférence communautaire par exemple, seront aussi le signe fort du soutien des producteurs fruits français par les pouvoirs publics.

Monsieur le Ministre, je vous cède la parole.